

quinine, et les stimulants internes et externes. Ne pourrait-on pas se demander, dit l'Abcille, si les effets curatifs de cette méthode de traitement sont réellement dûs au tannate de quinine ou bien à l'usage des stimulants, car la méthode stimulante est loin d'être d'une invention récente. M. le Dr. de Bourgogne répond en disant que l'usage des stimulants n'est que la *méthode préparatoire* au tannate de quinine; que la réaction obtenue par les stimulants est bien loin de se maintenir, que trop souvent elle tombe et fait place à une réfrigération qui emporte les malades, ou bien encore la maladie prend les formes typhoïde ou adynamique qui n'en sont pas moins dangereuses. Après avoir parcouru les ouvrages des grands Pyrétologistes, il a reconnu l'identité qui relie le choléra asiatique, à certaines fièvres paludéennes pernicieuses. Pour lui l'emploi des stimulants dans le choléra, n'est qu'un "moyen préparatoire, propre à ranimer la chaleur, à activer les bouches des absorbants et à faciliter l'absorption du tannate de quinine" qu'il appelle le véritable *anticholérique*. D'un autre côté, M. Lubausky, de Nice, parle hautement en faveur de l'alcool dilué comme préservatif, et de l'alcool à hautes doses comme agent curatif du choléra. Ses effets sont tels, dit-il, qu'il demeure fermement convaincu que l'alcool est dans l'état actuel de nos connaissances, le médicament par excellence et le seul sur lequel on puisse compter avec certitude. L'alcool met, l'innervation qui s'éteint si rapidement, lors de l'intoxication cholérique, en état de résister avec succès contre les effets de cette intoxication. Il conseille de recourir à l'alcoolisation des malades, "car de même que dans un autre genre, il faut pousser l'action des médicaments jusqu'aux effets narcotiques, de même dans le choléra, il ne faut pas craindre une certaine ébriété voisine de l'ivresse, état qui doit être entretenu tant que dure le danger, et qu'il ne faut faire cesser que graduellement. Vient ensuite M. le Dr. Espagne, professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier qui soulève la question que voici : *Le Mercure, les agents thérapeutiques prescrits dans les maladies de la*

*peau, ont-ils une action préventive contre le choléra? Si oui, cela ne se rattacherait-il pas à la théorie PARASITICIDE applicable à ces agents?*—Attaché aux services des hôpitaux de Montpellier pendant les deux invasions du choléra de 1849 et 1854. M. le Dr. Espagne fut frappé de la préservation singulière qui exista dans les services des maladies vénéneuses et cutanées. A l'Hôtel-Dieu St. Eloi, le choléra de 1849 fut peu marqué, il n'y eut que 12 décès, aucun dans le service des vénériens et psoriques. En 1854, il y eut 118 décès, et comme en 1849 il n'y eut aucun décès dans le service des vénériens. A l'Hôpital Général, un des plus vastes hôpitaux de province, la même immunité cholérique s'est montrée. Enfin nous voyons que M. Hamon, médecin à St. Brien, emploie le mode de traitement suivant qui, quoique simple est suivi d'heureux résultats. En arrivant auprès d'un cholérique, il applique de petits synapismes, successivement, sur la surface du ventre, qui en 4 fois doit être toute couverte; chaque application ne doit être que de 5 à 15 minutes, selon l'âge du malade. Après la deuxième application, les vomissements, les selles, les crampes diminuent, il donne alors par cuillerée toutes les 5 minutes une potion contenant un cinquième de grain d'ext. Thébaïque et autant d'ext. de Belladone, ou l'équivalent en teinture. Le calme ne se fait pas attendre, et toute en continuant la potion, il permet le bouillon et l'eau vineuse.

#### HONNEUR RENDU A UN CANADIEN.

On lit dans le *Courrier du Canada* :

Nous apprenons avec plaisir que M. le Dr. LaRue, professeur à l'Université Laval a reçu ces jours derniers, un diplôme de la Société de Médecine de Louvain, qui le nomme membre correspondant de cette société. Ce diplôme lui a été conféré pour un travail qu'il a présenté à l'occasion d'un concours annoncé dans le cours de l'année et ouvert à tous les médecins de tous les pays. Ci suit un extrait d'une lettre portant les signatures du Président et du Secrétaire de la société et que M. LaRue a reçue en même temps que le diplôme :

" Désireuse de vous témoigner l'intérêt